Attestation radiométrique
pour l'exportation de «produits métalliques semi-finis et autres matériaux métalliques» vers l'Italie

Sur la base de la loi suisse sur la radioprotection (LRaP) et de l'ordonnance sur la radioprotection (ORaP), les «produits métalliques semi-finis et autres matériaux métalliques » préparés pour l'exportation sont soumis à un contrôle de radioactivité. Le contrôle est effectué conformément à la directive en vigueur « Contrôle de l'éventuelle présence de radioactivité dans les déchets et les matériaux de recyclage » par une entreprise disposant d'un expert en radioprotection formé à cet effet. En outre, l'accord du 18 décembre 2020 entre le Conseil fédéral de la Confédération suisse et le Gouvernement de la République italienne concernant la reconnaissance mutuelle des contrôles de produits métalliques destinés à l'exportation (0.814.514.541) s'applique.

L'entreprise qui prépare les produits métalliques semi-finis et autres matériaux métalliques pour l'exportation:

Entreprise :

Adresse : Lieu :

déclare que la(les) livraison(s) préparée(s) de

«produits métalliques semi-finis et autres matériaux métalliques»

selon les données contenues dans les documents de transport et de livraison, a(ont) été soumise(s) à un contrôle de radioactivité à l'aide d'un système de mesure autorisé.

Unité de transport	Date de la mesure	Procédé de mesure	Référence de la mesure

La personne responsable de la mesure confirme qu'un contrôle a été effectuée sur la cargaison spécifiée conformément à la législation et aux directives suisses en vigueur et qu'aucune valeur de mesure anormalement élevée n'a été détectée.

Personne responsable de la mesure dans l'entreprise ayant effectué les contrôles

Nom : Signature :

Date : .....

Annexe : Liste des autres unités de transport contrôlées Oui Non

****

Sous la responsabilité de l'expert en radioprotection de l'entreprise de mesure :

Prénom/Nom : Entreprise :

Tél. de contact : Courriel :

Muster B_FR_Werkstoffe_met

Annexe à Attestation radiométrique pour l'exportation de «produits métalliques semi-finis et autres matériaux métalliques» vers l'Italie

Attestation du

Entreprise :

Liste d'unités de transport supplémentaires contrôlées

Les informations (poids, destinataires, etc.) sur les unités de transport se trouvent dans les documents de livraison joints.

Toutes les unités de transport suivantes (conteneurs, wagons, bennes) ont été soumises à un contrôle de radioactivité sur le lieu de chargement. Les contrôles ont été effectués conformément à la DIRECTIVES en vigueur « Contrôle de l'éventuelle présence de radioactivité dans les déchets et les matériaux de recyclage ».

Unité de transport	Date de la mesure	Procédé de mesure	Référence de la mesure

La personne responsable de la mesure confirme qu'un contrôle a été effectuée sur la cargaison spécifiée conformément à la législation et aux directives suisses en vigueur et qu'aucune valeur de mesure anormalement élevée n'a été détectée.

Personne responsable de la mesure dans l'entreprise ayant effectué les contrôles

Nom : Signature :

Date : .....

Annexe : Liste des autres unités de transport contrôlées Oui Non

****

Sous la responsabilité de l'expert en radioprotection de l'entreprise de mesure :

Prénom/Nom : Entreprise :

Tél. de contact : Courriel :

Muster B_FR_Werkstoffe_Met